

(N^o 42.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1910.

Rapport des Commissions réunies de la Justice et de la Guerre, chargées d'examiner le Projet de Loi d'amnistie.

*(Voir les n^{os} 66 et 85, session de 1909-1910, de la Chambre des
Représentants ; — 35, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. DUPONT, Président-Rapporteur ; le Vicomte DE JONGHE
D'ARDOYE, ROBERTI, STEURS, MULLE DE TER SCHUEREN, VAN ZUYLEN,
MAGNETTE, le Baron VAN REYNEGOM DE BUZET.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi d'amnistie, présenté par le Gouvernement, a été accueilli
avec une grande sympathie par l'opinion publique et par la Chambre
des Représentants.

M. Carton de Wiart, rapporteur de la Section centrale, l'a examiné avec
soin et, d'accord avec M. le Ministre de la Guerre, il a introduit dans le
texte des modifications heureuses.

Vos Commissions réunies aujourd'hui ont adopté le Projet à l'una-
nimité.

Le Président-Rapporteur,
ÉMILE DUPONT